



Mille-pattes

Randonneurs de Neuilly-Plaisance

Siège social: Mairie, 6 rue du Général de Gaulle– 93360 Neuilly-Plaisance. millepattes.neuillyplaisance@gmail.com

Site: <http://www.mille-pattes-np.com> . Agréée Jeunesse et Sports sous le n°93SP336. Affiliée FFRandonnée n°00428.

Association loi 1901 , déclarée à la Sous Préfecture du Raincy le 30/06/1987 sous le numéro W932000977. SIRET: 448 010 280 00015.

PASS-DECOUVERTE Saison 2025-2026

NOM	Prénom
Adresse:	
Ville	Code Postal
Adresse mail (bien lisible):	
Tél. domicile:	Mobile:
Date de Naissance:	Date(s) de validité du Pass choisie(s):

Achète un Pass-Découverte à l'Association Mille-Pattes Randonneurs de Neuilly-Plaisance *J'ai noté que la loi n°84-610 du 6 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.*

- ◇ **5€ Pass Découverte 1 jour + assurance IRA** (Individuelle-Responsabilité civile+ Accidents corporels)
- ◇ **8€ Pass Découverte 8 jours (consécutifs) + assurance IRA** (Individuelle-Responsabilité civile+ Accidents corporels)
- ◇ **18€ Pass Découverte 30 jours (consécutifs) + assurance IRA** Individuelle-Responsabilité civile+ Accidents corporels)

Ce Pass Découverte dématérialisé sera directement envoyé par mail par la FFRandonnée.



Je règle la somme de:.....€

- Par chèque à l'ordre du Mille-Pattes
- Par virement sur le compte du Mille-Pattes (IBAN **FR58 2004 1000 0100 7073 6T02 088**).
- Par CB via le formulaire Hello Asso consultable sur le site du Mille-Pattes.

Ce bulletin de souscription est à renseigner en totalité et à envoyer à Bruno LAMAURT 2ter rue des champs 93360 Neuilly-Plaisance exclusivement (tél 01 43 00 32 33) au minimum 2 jours avant la date d'utilisation du Pass.

Les données à caractère personnel, recueillies sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour la gestion des différentes affiliations de Clubs auprès de la Fédération. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la Fédération. Les données seront conservées pendant toute la durée de l'affiliation. Elles ne sont destinées qu'à la Fédération Française de Randonnée Pédestre, ainsi qu'aux Comité régionaux et départementaux.

Conformément à la réglementation en vigueur Loi « informatique et libertés » de 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données – Règlement UE 2016/679, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis. Ces droits peuvent être exercés directement en vous adressant à la Fédération, par le biais du formulaire de contact sur le site internet www.ffrandonnee.fr.

J'autorise expressément Le Mille-Pattes à utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées dans le cadre de ses activités, sur tout support destiné à sa promotion: site internet, documents publicitaires, etc.

Date

Signature